

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 657

Nachruf: Mme Marianne Krafft

Autor: S.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lin, prouver la nécessité absolue du travail de la femme mariée pour nombre de familles, dont les gains n'atteignent certainement pas ceux cités par Mme Schweizer, et qui pourtant sont au-dessous du standard normal établi. Dans la moyenne de ces dix cas, 18 % du salaire sont consacrés au loyer et 54 % à la nourriture, ce qui ne laisse que 28 % pour l'habillement, les impôts, les cotisations professionnelles, les cas de maladie... et les plaisirs, car il en faut aussi. Or si la famille du fondé de pouvoir et du technicien doivent se tirer d'affaire avec 140 fr. par mois, à consacrer pour 5 personnes à ces différents postes, nous nous demandons comment se débrouiller celle des menuisiers et du charbonnier ?...

Voilà pour les budgets. Si nous envisageons maintenant, comme l'a essentiellement fait Mme Schweizer, le côté alimentaire de son enquête, nous pouvons déduire aussi quelques constatations intéressantes. D'abord que 60 % de ces ménages n'emploient pas leurs coupons de viande, comme représentant une dépense trop forte; il est vrai que, depuis que ces chiffres ont été établis, la carte d'alimentation B. est entrée en vigueur, ce qui a certainement diminué ce désavantage, en augmentant d'autre part la ration de pain, généralement jugée insuffisante par les réponses faites à Mme Schweizer (Genève si proche de la France a forcément un autre genre d'alimentation que certains de nos Confédérés). Ensuite, l'on peut relever que certaines denrées ne sont pas utilisées, faute de réflexion ou de savoir-faire: la poudre d'œufs, par exemple, que tout le monde, même en dehors de ces familles, estime trop chère, quand bien même, selon Mme Schweizer, de si petites quantités seulement en sont nécessaires que la différence de prix se retrouve. Les légumineuses partagent cet ostracisme, soit qu'on les trouve également trop chères pour les quantités qu'elles représentent, soit parce que l'on s'imagine qu'on ne les aime pas ! N'y aurait-il pas là aussi une éducation du goût public à faire ?

Car il nous semble que l'enquête de Mme Schweizer, bien que ne portant que sur un nombre minime de cas en comparaison de la masse totale des consommateurs, devrait être étudiée à fond par toutes les Commissions ménagères, tous les bureaux de conseils, tous les auteurs de recettes de guerre, dont les temps actuels ont vu le nombre allant en se multipliant. Ce sont en effet des expériences pratiques que nous trouvons là, au lieu de théories, et c'est là que réside leur valeur et leur intérêt.

J. GUEYBAUD.

IN MEMORIAM

La mort d'une femme pasteur

Le 6 février dernier est décédée Elise Pfister, auxiliaire pastorale de la paroisse de Neumünster (Zurich), et la première en date de toutes les théologiques de ce canton. Vingt-cinq ans durant en effet, elle a exercé un ministère béni, mais aucun n'ont certes pas manqué ni les difficultés ni les obstacles.

En effet, lorsqu'en 1914, âgée alors de 28 ans, elle commença ses études de théologie, l'Université de Zurich ouvrait bien ses portes aux

femmes, et la Faculté leur reconnaissait un certificat de capacité; mais les postes de pasteurs en titre étaient strictement réservés aux hommes. Elise Pfister, toutefois, fut consacrée au ministère en 1918 par le pasteur Sutz de la paroisse de St-Pierre, en plein accord avec le Conseil de paroisse; et la même année, elle était appelée à remplacer pour l'enseignement religieux le pasteur tombé malade de la paroisse de Neumünster. Selon le vœu expressément exprimé par ses paroissiens unanimes, elle garda ce poste plusieurs années durant; mais le désir de la paroisse se heurta à l'intervention du gouvernement cantonal, duquel relevait le droit de nomination des pasteurs, et qui se refusait à ratifier le choix d'une femme, celle-ci n'ayant pu recevoir les mêmes titres qu'un homme. Ce fut une longue lutte, vaillamment menée par la paroisse de Neumünster qui n'hésita même pas à recourir — sans succès hélas ! au Tribunal fédéral; et ce fut seulement en 1923 que le Synode zurichois reconnut enfin le droit à une paroisse de désigner à son gré, et aux côtés d'un pasteur, une femme possédant une formation théologique. La situation d'Elise Pfister se trouvait donc sanctifiée de la sorte, et l'on peut dire que, si ces cinq années de difficultés et d'incertitudes lui avaient forcément été pénibles, sa conviction si profonde de la tâche religieuse qui lui incomba soutint constamment: ne travaillait-elle pas, non pas pour elle, mais pour la paroisse et pour l'Eglise ? Aussi le deuil est-il grand maintenant parmi tous ceux qui l'ont perdue et qui savent ce que fut le trésor de sa pensée et de sa parole.

J. Gi.

Mme Marianne Kraft

A Lausanne, le 24 février, est décédée, au chalet Beaufilet où, il y a près de soixante ans, elle rencontra celui qui devait devenir son mari, Mme Marianne Kraft à l'âge de 77 ans. C'était la veuve de l'ancien directeur de La Source, le Dr. Ch. Kraft. D'origine hollandaise, mère, grand-mère et arrière-grand-mère d'une nombreux-

se famille, elle a été la collaboratrice de son époux de 1888 à 1921. Mme Agénor de Gasparin, avant sa mort, la désigna expressément comme directrice de La Source. C'est elle qui a organisé la clinique de Beaufilet, puis l'infirmière de Lausanne, la Polyclinique du Chemin Vinet et le Foyer Source-Croix-Rouge. A côté de cet important travail administratif, elle a donné pendant trente ans le cours d'éthique aux Sourciniennes et a veillé à la préparation de leurs examens. Toujours aux côtés de son mari, elle a participé aux diverses manifestations de la Croix-Rouge et à la vie des Sourciniennes aussi bien à l'étranger qu'en Suisse. C'était un beau type de «mater familias», une femme remarquable par son énergie, ses qualités d'organisatrice et d'éducatrice.

S. B.

Le rôle des électeurs

Afin d'établir le nombre des députés à élire dans chaque cercle en 1945, le canton de Vaud procède à la révision du rôle des électeurs. Cette opération se fera du 13 au 18 mars; elle permet de poser une fois de plus cette question : pourquoi reçoivent automatiquement le droit de vote tous les citoyens vaudois et confédérés ayant atteint 20 ans le 18 mars, domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins et n'exerçant pas leurs droits politiques ailleurs, alors que les mères de ces Vaudois, domiciliées dans la commune et y payant leurs impôts, n'ont rien à dire ?

L'arrêté cantonal précise ceux qui sont rattachés du rôle des électeurs, énumération si souvent citée, toujours la même, qui montre que nous trouvons notre place parmi les interdits, les faillis frauduleusement, ceux qui sont privés pénalement de leurs droits civiques, ceux qu'il a fallu pourvoir d'un tuteur parce qu'ils sont atteints de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit, se livrent à des prodigalités,

à l'ivrognerie, à l'inconduite ou gèrent mal leurs affaires, ceux qui sont condamnés à une peine privative de liberté...

Nous nous excusons de répéter une fois de plus ces choses : aujourd'hui que nous faisons du service militaire, que nous nourrissons le pays, que nous soutenons l'économie de guerre, que nous travaillons dans les usines à la défense nationale, c'est toujours la même chose. Nous ne sommes pas citoyens.

Il est vrai que beaucoup prétendent que tout cela va changer. Acceptons-en l'augure.

S. B.

Pour la fermeture des magasins le samedi à 17 heures, à Genève

Genève est en effet la seule ville importante de Suisse, croyons-nous, qui n'a pas encore réalisé le progrès social que représente pour toute la population des employés de magasins, vendeurs et vendevuses, la fermeture à 17 heures le samedi. Cela n'est pas que des tentatives n'aient pas été faites et à plusieurs reprises, mais qui se sont toujours heurtées contre l'opposition de certains éléments, — celle des autorités même, qui prétendaient que le résultat de cette réforme serait de donner à la ville le caractère d'une «ville morte» dont pâtrait toute la population commercante: on peut aller loin avec des arguments comme celui-là !

Aussi est-ce avec satisfaction que nous avons salué un projet de loi, tout récemment déposé au Grand Conseil par cinq députés représentant chacun l'un des cinq partis politiques (notons que l'un des motionnaires de ce projet est aussi un féministe bien connu, M. Ch. Briquet, dont nos lecteurs voient

Journée des femmes neuchâteloises

Neuchâtel, le 19 mars 1944

Aux femmes neuchâteloises

Pour la troisième fois, nous avons le plaisir de vous convoquer à la Journée des Femmes neuchâteloises.

Le thème de cette année est «Nos Enfants, nos Ecoles»

Nous sommes certaines que l'importance des sujets traités et la compétence des conférenciers engageront citadines et paysannes à se rencontrer plus nombreuses encore que les années précédentes.

Programme de la Journée

9 h. — Messe à l'Eglise catholique	12 h. — Compte rendu de l'activité de l'Union des paysannes neuchâteloises, Mme JEANNE-NERET-CHAUTEMS (Mont de Travers)
Grande salle des Conférences, Avenue de la Gare, 2.	
9 h. 15 Culte : Mme BARD, pasteur à Genève. (Chez la Palette, dir. M. Marc Junod).	12 h. 30 Pique-nique au Restaurant de la Paix, chacune apportant ses provisions. (Potage 60 ct. avec un morceau de pain, service compris, I coupon).
10 h. 15 Ouverture de la séance.	13 h. 45 Chants d'ensemble.
Exposé du programme de la 9^e année scolaire, par M. BRANDT, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique.	14 h. — Mères et Filles : Mme Ernest DuBois (Neuchâtel)
11 h. — Mères et Fils : M. WARTENWEILER (Herzberg s/Oltén).	15 h. — L'art d'aider et de se faire aider : Mme HEGG-HOFFET (Berne). Discussion.

Une tasse de thé sera offerte par les sociétés de la ville au Restaurant Neuchâtelois sans Alcool, Faubourg du Lac, 17. Chaque participante est priée d'apporter sa pâtisserie. — Les frais de la journée étant assez élevés, les dons seront reçus avec reconnaissance (Compte de chèques postaux IV. 3517, Journée des Femmes Neuchâteloises). Collecte pour aider à couvrir les frais.



Le fait le plus remarquable dans l'histoire des trois soeurs Soong est moins leur prodigieuse succès, que leur extraordinaire personnalité, leur courage, leur détermination. Aucune ne s'est contentée de n'être que la fidèle épouse de son mari, toutes trois eurent l'ambition d'accomplir une tâche nationale: aussi leur contribution à la renaissance de leur patrie est-elle inestimable. Si aujourd'hui la Chine commence à connaître les biensfaits de l'éducation, de l'hygiène, des œuvres sociales, si le taux de la mortalité a considérablement baissé ces dernières années, si le trafic de l'opium et de la contrebande sont en sérieuse régression, c'est grâce aux efforts des trois célèbres soeurs. Elles ont créé des écoles, des hôpitaux, des crèches, des galeries d'art; elles ont introduit le film et la radio dans leur pays, et organisèrent et poursuivirent une vigoureuse campagne contre le crime et les actes de piraterie dans les eaux chinoises. L'an passé Mei-Ling a fait un voyage en Amérique, au cours duquel elle fut l'hôte du président Roosevelt: Tchang-Kai-Chek n'aurait pu trouver meilleur ambassadeur pour plaider la cause de son pays, pour réclamer davantage d'avions et de fournitures de guerre. Chargée d'une mission aussi importante pour la Chine en guerre, Mei-Ling s'en est acquittée avec son succès habituel.

Mme Kung, la plus jeune des trois soeurs, a en effet l'étoffe d'un grand financier. Au Cabinet de Nankin, on la considérait comme le véritable ministre; et il n'est point douteux qu'elle possède autant d'expérience dans les questions financières que son mari. Son influence ne fut pas étrangère au prêt de 100 millions de dollars que Londres accorda au Dr. Kung. Depuis que

sagesse de ses ancêtres, capable et énergique ainsi qu'un vrai Asiatique, il parvint à son but: en quelques années il acquit une énorme fortune et put donner à ses enfants une éducation conforme à sa nouvelle situation. Ses trois filles entrent à l'université de Wesleyen en Géorgie. Or en 1905, le Dr. Sun-Yat-Sen, qui venait d'entreprendre sa campagne de réforme en Chine, fit un voyage de propagande aux Etats-Unis; il eut des entretiens avec tous les Chinois riches et influents établis en Amérique, y compris Charles Soong, le grand banquier. Les deux hommes éprouvèrent tout de suite une profonde sympathie l'un pour l'autre, et Charles Soong ne tarda pas à devenir un ardent disciple et un chaud partisan des idées de Sun-Yat-Sen; le souvenir de son pays était resté ancré dans son cœur et il ressentait dououreusement son asservissement. Aussi lorsque la révolution éclata, il se rendit avec sa famille en Chine où il ne resta point inactif; en reconnaissance de son appui moral et matériel à «la cause», Sun-Yat-Sen fit de lui son conseiller et son intime associé.

En 1890, Charles Soong, marin sans bateau, menait une pénible et dure existence d'ouvrier sans travail et sans profession définie, dans la partie chinoise de la ville de Baltimore. Il sentait en lui des possibilités et des aptitudes qui ne demandaient qu'à se manifester; mais il était pauvre, et il devait lutter pour nourrir sa famille: trois filles et trois garçons. Quelle était la plus charmante des trois soeurs? Cette question ne préoccupait nullement Charles Soong, qui les aimait toutes trois également, et éprouvait autant d'admiration pour les tresses d'ébène de son Ai-Ling, que pour les yeux noirs de Mei-Ling, ou de Ching-Ling. Cependant, même dans ses rêves les plus audacieux, jamais il n'aurait osé imaginer qu'elles deviendraient une fois «Premières Dames de Chine !».

Pourtant, un jour, la fortune sourit à Charles Soong; un prêt, qui lui permit d'ouvrir une petite banque, fut le début de sa rapide ascension sur le chemin du succès. Héritier de la

Portraits de femmes

Les trois sœurs Soong¹

Il n'est pas ordinaire que trois filles de la même famille exercent, de par leur mariage, leurs qualités personnelles et leur activité, une influence déterminante sur le destin de leur patrie ! Tel est cependant le cas des trois sœurs Soong, dont l'histoire ressemble à un conte des «mille et une nuits».

En 1890, Charles Soong, marin sans bateau, menait une pénible et dure existence d'ouvrier sans travail et sans profession définie, dans la partie chinoise de la ville de Baltimore. Il sentait en lui des possibilités et des aptitudes qui ne demandaient qu'à se manifester; mais il était pauvre, et il devait lutter pour nourrir sa famille: trois filles et trois garçons. Quelle était la plus charmante des trois soeurs? Cette question ne préoccupait nullement Charles Soong, qui les aimait toutes trois également, et éprouvait autant d'admiration pour les tresses d'ébène de son Ai-Ling, que pour les yeux noirs de Mei-Ling, ou de Ching-Ling. Cependant, même dans ses rêves les plus audacieux, jamais il n'aurait osé imaginer qu'elles deviendraient une fois «Premières Dames de Chine !».

Pourtant, un jour, la fortune sourit à Charles Soong; un prêt, qui lui permit d'ouvrir une petite banque, fut le début de sa rapide ascension sur le chemin du succès. Héritier de la

¹ Voir le portrait des trois sœurs publié dans le No 653 du Mouvement.